



CONSEIL
COMMUNAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 081-218101707-20230414-2023D014-DE

Acte n° 2023D014
Délibération portant attribution des comptes de gestion 2022
budget principal et bâtiment artisanal et commercial

Le 14 avril 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Verdier Jean-Pierre, Pietropoli Jean-Philippe, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Faugère Karine, Ducros Alexandre, Lequeux Jean-Louis, CORTESE Jean Louis, Frayssinet Sylvie.

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Mr Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Pietropoli Jean-Philippe

Le conseil municipal de la commune de Monesties

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable public assignataire et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le comptable public assignataire a transmis à la commune les comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Maire et des comptes de gestion du comptable public assignataire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2121-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la note de présentation des comptes de gestion (budget principal et bâtiment artisanal et commercial) de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte les comptes de gestion (budget principal et bâtiment artisanal et commercial) de l'exercice 2022,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 14/04/2023
Monsieur le Maire
Denis MARTY

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.





Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 081-218101707-20230414-2023D014-DE

**Vote du compte de Gestion
Budget Annexe 2022
Conseil Municipal-14 avril 2023**

Signatures:

Denis MARTY

Sylvie RISSE

Jean-Philippe PIETROPOLI

Karine FAUGERES

Sylvie FRAYSSINET

Fatima SELAM

Didier GOULESQUE

Jean-Paul ROUTHE

Alexandre DUCROS

Jean-Louis CORTESE

Roland BÉNAZÉCH

Jean Pierre VERDIER

Danielle BLANC ANTÉS

Joelle DURAND
(pouvoir)

Jean-Louis LEQUEUX



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

Vu du Compte de Gestion

ID : 081-218101707-20230414-2023D014-DE

Budget Principal 2022

Conseil Municipal-14 avril 2023

Signatures:

Denis MARTY

Sylvie RISSE

Fatima SELAM

Didier GOULESQUE

Roland BENAZECH

Jean Pierre VERDIER

Jean-Philippe PIETROPOLI

Jean-Paul ROUTHE

Danielle BLANC ANTES

Karine FAUGERES

Alexandre DUCROS

Joelle DURAND
(pouvoir)

Sylvie FRAYSSINET

Jean-Louis CORTESE

Jean-Louis LEQUEUX